



# Offre Parrainage : profitez-en vite !

1 MOIS  
D'ABONNEMENT  
OFFERT<sup>(1)</sup>

**Vous êtes déjà abonné(e) à une offre Duo ou Triple Play ?  
Parrainez un ami, un membre de votre famille, votre voisin...  
à une offre Duo ou Triple Play Vialis et bénéficiez d'un mois  
d'abonnement offert<sup>(1)</sup>.**

**Document à envoyer au Service Commercial Télécoms par mail à [info@vialis.net](mailto:info@vialis.net) ou par courrier à l'adresse de Vialis.**

Coordonnées du parrain

N° client\* (disponible sur votre contrat, vos éléments de connexion...):

Nom - Prénom\* :

Adresse - code postal - ville\* :

Numéro de tél et Email\* :

/

Signature du parrain\* :

Coordonnées du filleul

Nom - Prénom\* :

Adresse - code postal - ville\* :

Numéro de tél et Email\* :

/

Signature du filleul\* :

\* Champs obligatoires

(1) Offre valable du 09/09 au 28/02/2020, non cumulable avec d'autres offres de Vialis, soumise à conditions et réservée aux clients particuliers titulaires d'un abonnement à une offre Duo ou Triple Play uniquement (donc hors Service Émotion collectif, hors options/bouquets TV, offre VialisSIM, offres solo TV ou Internet et consommations téléphoniques) résidant dans les communes de Colmar, Horbourg-Wihr, Ingersheim, Sundhoffen, Turckheim, Sainte-Croix-Aux-Mines, Sainte-Marie-Aux-Mines, Lièpvre et Rombach-le-Franc ainsi que dans les communes déployées en fibre optique par Rosace. Seul le parrain bénéficie d'un mois offert sur son abonnement Duo ou Triple Play (hors Service Émotion collectif, hors options/bouquets TV, offre VialisSIM, offres solo TV ou Internet et consommations téléphoniques). L'offre est limitée à un seul parrainage par client. Pour pouvoir bénéficier du mois offert, le raccordement au réseau du parrain doit déjà être effectif et ses services actifs. Le parrainage s'engage pour une nouvelle période minimum d'un (1) an à compter de la date de raccordement effectif du filleul. De plus, le filleul doit souscrire un premier contrat télécoms chez Vialis, d'une durée minimum d'engagement d'un (1) an qui doit aller à son terme. À défaut, le parrain sera refacturé du mois qui lui aura été offert, étant précisé que la prise en compte du mois offert n'interviendra qu'à partir du moment où les services du filleul seront actifs. Tout document incomplet ne pourra pas être pris en compte dans le cadre du parrainage. Il appartient au parrain et au filleul, avant envoi du présent formulaire à Vialis, de s'assurer de l'exactitude des données transmises. Toute demande fera l'objet d'une étude par Vialis qui se réserve le droit de refuser l'application de l'offre de parrainage. Pour toute information, contacter le service commercial télécoms de Vialis. La collecte et l'utilisation des données transmises via le présent formulaire ont pour finalité de vous permettre de bénéficier d'une offre spéciale et d'assurer la bonne gestion des contrats souscrits. De ce fait, ce traitement est basé sur l'intérêt légitime (art. 6 §1 f) RGPD) ou est nécessaire à l'exécution d'un contrat (art. 6 §1 b) RGPD). Après validation de ce formulaire, les données recueillies sont redirigées vers le service commercial puis, en cas de souscription de contrat, enregistrées dans les logiciels internes de gestion de Vialis. Elles sont conservées durant six (6) mois à compter de leur réception pour une demande d'information et, en cas de souscription, pendant la durée du contrat (augmentée de dix (10) ans pour les pièces comptables). Pour plus d'informations sur la façon dont nous protégeons vos données ou pour exercer vos droits, vous pouvez consulter notre Politique de données personnelles sur notre site internet.

Vialis, Société Anonyme d'Économie Mixte au capital de 25 150 000 euros

Vialis - 10 rue des Bonnes Gens - CS 70187 - 68004 COLMAR CEDEX - Tél : 03 89 24 60 40 - [telecoms.vialis.net](http://telecoms.vialis.net) - e-mail : [info@vialis.net](mailto:info@vialis.net)  
RCS COLMAR 451 279 848 - APE 3514Z - TVA intracommunautaire FR.80451279848



# Pourquoi choisir Vialis ?



**Expertise et savoir-faire depuis plus de 25 ans en TV, Internet et Téléphonie ;**



**Opérateur 100 % alsacien basé à Colmar avec des points d'accueil partenaires répartis sur le territoire alsacien (liste disponible sur [telecoms.vialis.net](http://telecoms.vialis.net)) ;**



**Débit internet réel et wifi de dernière génération ;**



**Offre TV disponible sur tous les postes du foyer : possibilité de raccorder plusieurs télévisions sans équipements ou abonnement supplémentaire. L'offre de Télévision inclut les chaînes allemandes en Haute Définition ainsi que l'accès à des radios en qualité numérique ;**



**Tarif tout compris : pas de location de modem, ni de caution ;**



**Assistance téléphonique régionale disponible du lundi au samedi de 8h à 21h au 09 73 01 02 03\*.**

